Municipalité de SAINT-AUBERT

INFO MUNICIPAL

23 mai 2017 Volume 26 numéro 2 Page 1 sur 4 Téléphone : 418-598-3368 Site internet : www.saint-aubert.net

COLLECTE DES ORDURES VOLUMINEUSES

Veuillez noter que la cueillette des ordures volumineuses aura lieu **MERCREDI LE 31 MAI PROCHAIN** sur l'ensemble du territoire de la municipalité **à l'exception** :

- de la route Bélanger à partir de l'intersection avec le 4e rang en direction du lac Trois-Saumons;
- Secteur du-lac-Trois-Saumons.

La cueillette des ordures volumineuses pour ces deux secteurs est prévue vendredi le 7 juillet prochain.

La cueillette se fera de porte en porte et **débutera le matin dès 5h30 par le secteur Est de la paroisse c'est-à-dire à partir de la jonction de la route 204 vers la rue Principale est, le 3e Rang est et le rang des Jumeaux-Pelletier.** Sur ces rues, nous demandons la collaboration de la population afin que les objets volumineux soient placés aux abords de la voie publique le mardi en fin de journée.

Aucun conteneur ne sera disponible au garage municipal.

Les objets qui seront recueillis lors de cette collecte sont :

- électroménagers et autres rebuts ferreux;
- meubles, matelas et autres objets volumineux du même genre.

Les objets qui ne seront pas recueillis par la municipalité sont* :

- débris ou matériaux de construction;
- pneus de toutes dimensions.

*pour tous les autres objets se référer à l'Écocentre de l'Islet au numéro 418-234-6312.

Pour des informations supplémentaires, vous pouvez nous contacter au 418-598-3368.

RAPPEL IMPORTANT - REJETS DANS LE RÉSEAU DÉGOUT

Afin d'éviter de bloquer les pompes des différents postes de pompage d'égout, nous demandons aux usagers du réseau d'être vigilants lors de la disposition de divers objets ne devant pas se retrouver normalement dans les égouts municipaux.

En effet, les cure-oreilles de plastique ou de bois, les serviettes et tampons sanitaires, les condoms, les pansements, les bandages, les charpies de sécheuse et de lessive, les résidus de vadrouilles ainsi que les couches jetables de modèle enfant et adulte doivent être jetés aux ordures ménagères et non pas jetés dans la toilette. Ces produits bloquent les pompes, ce qui crée un débordement d'égout dans la nature immédiate des postes de pompage.

Également, nous désirons vous rappeler qu'il est interdit de procéder au déversement des produits suivants dans les égouts municipaux : huile à moteur, vernis, décapant à cire ou à peinture, révélateur de film, peinture, graisse à cuisson, détergents puissants, etc.. Ces déchets doivent être acheminés à votre Écocentre situé au 451, boul. Nilus-Leclerc à l'Islet. Vous pouvez consulter notre site Web www.saint-aubert.net pour toute l'information relative à la disposition de ces déchets.

Merci de votre collaboration.

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Jusqu'au 31 mai 2017, vous pouvez vous départir de vos appareils électroniques et électriques tels que :

Télévisions, magnétoscopes, systèmes de son, projecteurs, télécommandes, photocopieurs, téléphones, chargeurs de piles, outils et moteurs électriques, fours micro-ondes, petits électroménagers, ordinateurs, boîtiers, serveurs, ordinateurs portables, écrans, imprimantes, cartouches d'encre, numériseurs, claviers, souris, câbles d'ordinateur, téléphones cellulaires, télécopieurs et autres.

Il est possible de déposer vos appareils entre 7h30 et 16h30, du lundi au vendredi, au garage municipal de Saint-Aubert.

Pour une liste complète des produits électroniques acceptés, visitez le site www.recyclerMESelectroniques.ca/qc .

RÉCUPÉRATION DE LA PEINTURE

Les contenants avec des restes de peinture peuvent être déposés dans un bac spécial prévu à cet effet au garage municipal, 18 rue des Loisirs de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. Veuillez téléphoner avant de vous y rendre au numéro 418-598-7169.

On accepte aussi les teintures, apprêts, vernis et les laques et tous produits de traitement du bois. Les produits pour le scellement du béton, la pierre, des pavés unis, de la brique et de l'asphalte sont aussi récupérés. Toute préparation de même nature destinée à des fins d'entretien, de protection ou de décoration peut être récupérés. Les peintures en aérosol sont acceptées.

Les produits doivent toujours être conservés dans leur contenant d'origine. Veuillez les fermer hermétiquement, bien les étiqueter et ne pas les mélanger entre eux. Les peintures sont recyclables, même si elles ont durci. Tous les produits récupérés seront triés, filtrés et puis remis en marché sous la marque *Boomerang peinture recyclée.*

Prenez note que les **contenants complètement vides** peuvent être récupérés à votre domicile en les mettant dans votre bac bleu. Laissez sécher à l'extérieur de votre résidence les contenants de peinture ou de solvant vides, en ouvrant leur couvercle à l'air libre durant quelques heures. Les bonbonnes aérosol complètement vides sont également acceptées telles quelles dans le bac bleu.

Pour plus de détails, consultez le site www.saint-aubert.net Recherchez la section Hygiène du milieu - *Liste des produits de peinture acceptées*.

ABRI TEMPORAIRE

Nous tenons à vous rappeler que vous avez jusqu'au 1er juin 2017 pour démonter votre abri d'hiver temporaire ainsi que la structure métallique, tel que mentionné à l'article 6.1.3.5 du règlement de zonage. Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

MAIRE D'UN JOUR :

La municipalité invite tous les élèves de Saint-Aubert du 3e cycle à participer au concours «Maire d'un jour».

Pour participer, il suffit de répondre à la question suivante : **« J'AIME MA MUNICIPALITÉ PARCE QUE …. »,** soit en créant un texte ou un dessin.

Pour connaître le gagnant, un tirage sera fait parmi toutes les réponses reçues le 1er juin 2017, au bureau de la municipalité.

Votre enfant, accompagné du maire Monsieur Ghislain Deschênes, fera une visite des infrastructures municipales avec un véhicule lourd de la municipalité.

Par la suite, le « Maire d'un Jour » sera invité à signer le « Livre d'Or » au bureau municipal. De plus, une photo officielle sera prise pour publication.

Pour information : Line Grenier (animatrice en loisirs) 418-234-0538.

MARCHÉ AUX PUCES :

Vous êtes cordialement invités à participer au Marché aux Puces organisé dans le cadre de la « Semaine de la Municipalité ».

DATE : 4 juin 2017
HEURES : 10h00 à 16h00
LIEU : Centre des Loisirs - 5, rue des Loisirs

Réservez votre table au coût de 5,00 $.

Pour renseignement et inscription : Line Grenier - 418-234-0538.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Prenez note que les bureaux administratifs seront fermés vendredi le 23 juin prochain et lundi le 3 juillet 2017 en raison des congés de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada.

Veuillez noter également que la séance régulière du Conseil se tiendra mardi le 4 juillet 2017 à 20h00.

Nous souhaitons à tous de joyeuses festivités !

BIBLIOTHÈQUE CHARLES-É. HARPE

BÉNÉVOLES RECHERCHÉ(E)S :

Si vous voulez faire partie de l'équipe de bénévoles, donner un coup de pouce à votre communauté, veuillez communiquer avec Madame Jocelyne Gamache au 418-598-6508.

Un grand merci !

HORAIRE ESTIVAL :

Veuillez prendre note que la bibliothèque fera relâche à compter de jeudi le 22 juin après le service jusqu'au mardi le 1er août 2017 inclusivement.

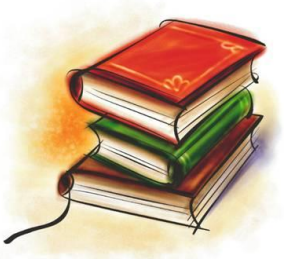

Bon été et au plaisir de vous revoir.

Les bénévoles de la Bibliothèque.